



# Assemblée générale

## AG/EF/3319

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Deuxième Commission

23<sup>e</sup> & 24<sup>e</sup> séances – matin & après-midi

#### **DES DÉLÉGATIONS DE LA DEUXIÈME COMMISSION DEMANDENT QUE LES RESSOURCES DES TERRITOIRES OCCUPÉS PROFITENT D'ABORD AUX PALESTINIENS**

#### **Abordant la question de l'Internet et du développement, elles exhortent les pays riches à tenir leurs engagements concernant la réduction de la fracture numérique**

La Commission économique et financière (Deuxième Commission) a examiné aujourd'hui le point de son ordre du jour relatif à la « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles »\*.

Pour rappel, les documents dont était saisie la Commission indiquent que le 5 juin 1967, les hostilités éclatèrent entre Israël, l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. Lorsque le cessez-le-feu, demandé par le Conseil de sécurité, prit effet, Israël occupait le Sinaï égyptien, la bande de Gaza, la rive occidentale du Jourdain (Cisjordanie), y compris le secteur oriental de Jérusalem, et une partie des hauteurs syriennes du Golan. Cette occupation continue depuis lors, malgré des décennies de négociations infructueuses. L'actualité la plus récente du conflit est la demande de reconnaissance d'un État de la Palestine par l'ONU, en tant qu'État Membre de plein droit, une demande qui a été faite par le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, le 24 septembre dernier.

Cette demande de reconnaissance de la souveraineté territoriale palestinienne sous la forme d'un État contrôlant ses frontières et les ressources de son territoire, a été soutenue aujourd'hui par la plupart des délégations qui se sont exprimées au cours du débat de la Deuxième Commission. Pour le représentant du Qatar, qui s'exprimait au nom du Groupe des États arabes, les Palestiniens doivent être dédommagés pour les souffrances qu'ils subissent depuis trop longtemps de la part d'Israël, et ils doivent jouir de leur souveraineté. Les représentants de la Malaisie, de l'Arabie saoudite ou encore des Émirats arabes unis, entre autres, ont demandé aux Nations Unies de reconnaître l'État de Palestine dans les frontières précédant le conflit de 1967 et d'exiger qu'Israël se plie aux règles du droit international et aux nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient.

Des délégations ont également regretté que l'occupation israélienne des territoires palestiniens, et du Golan syrien, s'accompagne d'une exploitation effrénée des ressources naturelles de ces régions, dont notamment l'eau, mettant ainsi à mal l'économie des populations palestiniennes et arabes de ces territoires. Le représentant de la Libye a, par exemple, déploré « la spoliation et le gaspillage des ressources naturelles » appartenant au peuple palestinien, alors que celui de la Syrie relevait que l'exclusion des Palestiniens et des Syriens de l'accès à ces ressources empêche toute reconstruction dans les territoires occupés, ce qui y aggrave encore plus la situation humanitaire. La représentante de la Jordanie, quant à elle, a regretté que les Palestiniens ne puissent pas contrôler l'exploitation et la mise en valeur de leurs ressources naturelles, et elle a regretté que les populations en soient réduites à vivre d'assistance.

\*(A/66/78–E/2011/13)

Le représentant d'Israël a, par contre, estimé qu'il est regrettable que la Deuxième Commission « perde une nouvelle fois son temps sur une question qui n'a aucune pertinence quant à son mandat ». Le représentant a mis en exergue « l'engagement de son pays envers la promotion du bien-être des peuples du Moyen-Orient » et les techniques innovantes mises sur pied par Israël dans l'agriculture et la gestion des ressources dans une région qui est peu dotée en ressources naturelles. « Israël a fait fleurir le désert », a-t-il affirmé. Ce à quoi l'Observateur de la Palestine a rétorqué en indiquant que les réalisations technologiques d'Israël, notamment dans le secteur agricole, n'ont été possibles que grâce aux fruits des exactions commises par les Israéliens à l'endroit des populations palestiniennes. Il a ajouté que les techniques de développement, dont parle Israël, « ne sont en fait que des techniques mises en place pour dérober et piller les ressources des territoires palestiniens ».

/...

### ***SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES***

#### **Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/66/78-E/2011/13)**

L'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, notamment le recours constant par l'armée israélienne à des mesures de détention arbitraire, l'usage excessif de la force, l'expansion des colonies de peuplement, la destruction de biens, la démolition d'habitations, les restrictions à la liberté de circulation, la non-délivrance de permis de construire et la politique de bouclage, continue de faire obstacle à l'existence et au bon fonctionnement des institutions de l'Autorité palestinienne, et d'aggraver la situation économique et sociale des Palestiniens, déclare le Secrétaire général dans ce rapport.

Entre le 1<sup>er</sup> février 2010 et le 29 mars 2011, les Forces de sécurité israéliennes et les colons israéliens ont tué 98 Palestiniens et en ont blessé 1 871. Au cours de la même période, le conflit a fait 5 morts et 82 blessés du côté israélien. Selon des estimations, 6 000 Palestiniens, dont 213 enfants et 210 personnes, qui font l'objet d'un internement administratif sans inculpation ni jugement, étaient détenus à la fin de 2010. En 2010, on a enregistré un plus grand nombre de démolitions qu'au cours de n'importe quelle autre année depuis 2005. Au moins 431 constructions palestiniennes, dont 137 habitations, ont été démolies à Jérusalem-Est occupée et dans la zone C en Cisjordanie, ce qui a provoqué le déplacement de 594 personnes et a privé 14 136 autres de leurs moyens d'existence, est-il stipulé dans ce rapport.

Le Gouvernement israélien a annoncé sa décision d'assouplir le blocus imposé à la bande de Gaza le 20 juin 2010. Cette décision y a provoqué un accroissement des importations de biens de consommation. Toutefois, la plupart des paramètres fondamentaux du blocus israélien: restrictions frappant la liberté de circulation, importation de matières premières et de matériaux de construction de première nécessité destinés uniquement à des projets sous supervision internationale et exportation de seulement quelques catégories de produits, demeurent en place, note le Secrétaire général.

En Cisjordanie, les Palestiniens continuent d'avoir difficilement accès à Jérusalem-Est occupée et à leurs terres, situées essentiellement dans la vallée du Jourdain, et aux zones se trouvant derrière le mur et dans le voisinage de colonies israéliennes. Au milieu de 2010, 517 774 colons israéliens, dont environ 200 000 à Jérusalem-Est occupée, vivaient dans 144 colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Leur nombre a plus que doublé depuis le lancement du processus de paix d'Oslo en 1992.

L'occupation et la fermeture hermétique du point de passage donnant accès à la République arabe syrienne constituent les obstacles les plus importants au développement économique et à la normalisation de la vie sociale dans le Golan syrien occupé, indique d'autre part Ban Ki-moon. Les citoyens syriens qui souhaitent maintenir leur identité arabe syrienne se heurtent à de grandes difficultés et voient leurs possibilités d'entreprendre des activités génératrices de revenus très gravement restreintes, constate le Secrétaire général.

#### **Réactions des délégations après la présentation du rapport du Secrétaire général**

Le représentant de l'Égypte a souligné que le rapport présente avec détails les souffrances du peuple palestinien, les diverses violations qui sont commises, et la baisse des indicateurs économiques et sociaux dans les territoires occupés. La Deuxième Commission doit se pencher sur cette question, a-t-il souligné. Nous sommes d'accord avec les recommandations du rapport, car elles pourraient

permettre, si elles étaient appliquées, de mettre un terme à la souffrance quotidienne du peuple palestinien, a-t-il ajouté.

L'Observateur de la Palestine a demandé comment le rapport pourrait être utilisé à bon escient dans le cadre de la résolution des questions liées à l'occupation et au territoire palestinien occupé. Paraphrasant certains termes du rapport, il a ajouté que la Palestine est devenue « l'otage d'Israël ».

Le représentant de la Syrie a, pour sa part, fait remarquer que ce rapport devrait comporter des recommandations plus précises sur ce que doit faire la communauté internationale pour aider le peuple palestinien à protéger les ressources naturelles de son territoire et le soutenir en matière de développement économique. Il a demandé que des moyens de communication supplémentaires soient accordés à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) afin qu'elle puisse mieux évaluer les souffrances du peuple palestinien. Il a également demandé pourquoi il n'est pas possible d'utiliser les rapports que fait la CESAO au cours des réunions du Conseil de sécurité.

Mme RIMA KHALAF, qui a pris la parole au nom du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et en réponse aux interpellations des délégations, a indiqué que le rapport se focalise surtout sur ce que peut faire la communauté internationale. La solution aux problèmes que rencontrent les Palestiniens serait de mettre un terme à l'occupation elle-même, a-t-elle relevé. Ce qui se passe dans les territoires occupés, en matière d'exploitation de leurs ressources, contrevient à toutes les résolutions internationales et à toutes décisions du Conseil de sécurité, a-t-elle ajouté. Nous sommes convaincus que les autorités israéliennes doivent être tenues pour responsables des violations en cours, a dit Mme Khalaf. En attendant une résolution sur cette question, les agences des Nations Unies continueront d'aider le peuple palestinien, mais la seule solution à long terme reste la fin des violations des lois internationalement adoptées sur la situation du peuple palestinien, de ses territoires, et des ressources qu'il contient, a-t-elle conclu.

### **Débat général**

M. RABII ALHANTOULI, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a relevé que cela fait 44 ans que les territoires palestiniens sont occupés par Israël, et que la communauté internationale laisse la « force d'occupation » faire tout ce qu'elle veut. Cette force d'occupation, a ajouté le représentant, se considère au-dessus des lois et continue de violer le droit international, ainsi que les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question de la Palestine. M. Alhantouli a ensuite dénoncé les actes posés par la « force d'occupation » à l'encontre des populations palestiniennes. Il a de ce fait cité, entre autres, les assassinats de civils palestiniens, les arrestations arbitraires, la confiscation de terres et les démolitions d'habitations. Il a également affirmé qu'Israël, la « force d'occupation », persiste dans sa tentative de changer la composition démographique des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, par la construction permanente de colonies de peuplement, et la construction d'un mur de séparation, qui a été jugé illégal par la Cour internationale de Justice (CIJ) en 2004.

L'Observateur de la Palestine a relevé que le développement économique de la Palestine est compromis par le contrôle, par Israël, des ressources en eau, qui sont utilisées, a-t-il expliqué, en priorité par le demi-million de colons israéliens installés dans les territoires occupés. M. Alhantouli a par la suite cité des rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires portant sur la situation des territoires palestiniens occupés qui indiquent que les colons israéliens ont brûlé plus de 8 000 oliviers depuis le début de cette année, y compris 900 plants la semaine dernière. Il a souligné que plus de 100 000 Palestiniens tirent leur revenu de la culture des olives. L'Observateur de la Palestine a, en outre, noté que l'Autorité palestinienne a mis en place un programme intitulé « Palestine: fin de l'occupation, établissement d'un État », avec le soutien de partenaires internationaux. Ce programme apporte une assistance aux zones affectées par les activités israéliennes, par des actions de reconstruction, notamment à Jérusalem-Est et dans la vallée du Jourdain.

M. Alhantouli a poursuivi son intervention en indiquant que le blocus de la bande de Gaza, par Israël, empêche les agriculteurs et pêcheurs de Gaza de mener leurs activités, alors que 38% de la population de la zone vivent sous le seuil de la pauvreté. L'Observateur de la Palestine a exhorté la communauté internationale à inviter Israël à se conformer au droit international en se retirant des territoires palestiniens et du Golan syrien occupés. Il a enfin émis le vœu de voir les populations palestiniennes jouir de leur souveraineté sur leur territoire et sur ses ressources.

M. ABDULRAHMAN YAAQOB YA AL-HAMADI (Qatar) s'est exprimé au nom du Groupe des États arabes. Il a souligné que le rapport de la CESAO fait état de la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens et des souffrances du peuple palestinien, alors qu'Israël continue de violer le droit international. Cet état de choses continue de représenter une violation des décisions de l'ONU et, ce, sous les yeux de la communauté internationale. L'occupation israélienne, les colonies illégales, les bouclages des territoires, contribuent aux souffrances quotidiennes des Palestiniens et les empêchent

d'accéder aux ressources naturelles de leur territoire, a-t-il souligné. Le blocus illégal de Gaza se poursuit, ce qui aggrave la situation au quotidien et empêche la reconstruction de la bande de Gaza, a dit le représentant.

La pollution des territoires se poursuit parce qu'y sont déversés des déchets parfois toxiques. Plus encore, Israël a tendance à enterrer ses déchets nucléaires sur une partie des territoires occupés, a déploré le représentant. Les autorités d'occupation poursuivent leurs activités de colonisation et de peuplement illégal dans la région du Golan occupé, au mépris du peuple syrien du Golan. Le représentant a aussi souligné que le mur édifié par les Israéliens empêche les Palestiniens d'accéder à leurs ressources naturelles, les privant de fait de la souveraineté qu'ils doivent exercer sur ces ressources. Sur le Golan syrien occupé, le peuple syrien est également privé de l'accès aux ressources. Les Israéliens vendent notamment l'eau plus chère aux Syriens qu'aux colons israéliens implantés sur place, a dénoncé le représentant du Qatar. Des violations flagrantes du droit humanitaire et des droits de l'homme sont commises par Israël, a-t-il insisté. Le peuple palestinien est privé de ses droits les plus élémentaires, y compris du droit à l'alimentation en raison des activités de bouclage, a-t-il indiqué. Il a appelé la communauté internationale à veiller au respect des résolutions prises par les Nations Unies et du droit international pour que soit mis un terme à l'occupation. Les Palestiniens doivent être dédommagés pour les souffrances subies et ils doivent retrouver leur souveraineté, a-t-il souligné.

M. AMAR DAOUD (Soudan) a noté qu'Israël a entravé le travail des agences humanitaires, dont des agences de l'ONU, dans les territoires occupés, leur bloquant l'accès aux populations de Gaza, avec comme conséquence l'augmentation de la souffrance de ces populations. Il a affirmé qu'Israël utilise 91% des ressources hydriques des territoires palestiniens, et il a ajouté que la santé publique s'est détériorée considérablement dans les territoires palestiniens, à cause notamment du blocus de Gaza. Le représentant a regretté les exactions dont sont victimes les populations palestiniennes et les populations arabes du Golan syrien. Il a déclaré que ces actes commis par Israël constituent des violations des droits de l'homme. Il a invité, de ce fait, la communauté internationale à prendre ses responsabilités, en imposant à Israël le respect du droit international, et en l'obligeant à se retirer des territoires palestiniens et syriens occupés. Israël doit aussi dédommager les populations palestiniennes et arabes des territoires occupés pour les dommages qu'il leur fait endurer.

Mme ZALWANI ZALKAPLY (Malaisie) a relevé les statistiques contenues dans le rapport et relatives aux brutalités subies par les Palestiniens. Elle a rappelé que la communauté internationale attend un règlement légal de la question palestinienne, et que 180 résolutions ont été prises à ce jour en ce sens, résolutions qui n'ont pas été respectées. Il est regrettable que nous, peuples du monde, ne soyons pas capables de donner ses droits au peuple de Palestine, a-t-elle déclaré, ajoutant qu'Israël fait peser de graves dangers sur les générations à venir. La représentante a indiqué que son pays appelle les parties et la communauté internationale à trouver un règlement pacifique à la question du Moyen-Orient afin de mettre fin aux malheurs économiques et sociaux du peuple palestinien. La Malaisie exprime son soutien à la demande de reconnaissance faite par les Palestiniens en vue d'avoir un État palestinien pleinement membre des Nations Unies, a dit la représentante.

Mme MUNA ALMEAINI (Émirats arabes unis) a relevé que les actions militaires d'Israël ont conduit à de nombreux décès et blessés du côté palestinien, notamment de femmes et d'enfants. Elle a ajouté que la pauvreté et le chômage ont atteint des taux très élevés depuis le blocage de la bande de Gaza par Israël. Elle a ensuite soutenu que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale stipulent clairement qu'Israël doit se retirer des territoires occupés. Mais, a-t-elle regretté, Israël continue son occupation des territoires palestiniens et syriens, avec, a-t-elle précisé, des tentatives visant à changer le caractère arabe des territoires occupés. Elle a affirmé que les Émirats arabes unis soutiennent les populations palestiniennes affectées par l'occupation israélienne, et reconnaissent également le droit de la Syrie à récupérer le Golan. La représentante a souligné que les Émirats arabes unis soutiennent aussi les efforts du Président de l'Autorité palestinienne, dans son initiative visant la proclamation d'un État palestinien indépendant. Elle a évoqué les soutiens financiers et matériels que les Émirats arabes unis apportent aux Palestiniens et a dit souhaiter un règlement juste et équitable de la question palestinienne.

M. RABEE JAWHARA (République arabe syrienne) a souligné que le rapport de la CESAO fait la lumière sur les préjudices subis par le peuple palestinien et rapporte « le comportement barbare d'Israël » au mépris du droit international. Les peuples palestinien et syrien vivant sur les territoires occupés sont privés de leur dignité et de l'accès aux ressources, a-t-il souligné, ajoutant que « les meurtres de ces populations sur ces territoires se font dans l'indifférence du monde ». Le blocage de l'accès aux ressources empêche toute reconstruction sur ces territoires, ce qui y aggrave encore plus la situation humanitaire. Le travail d'aide humanitaire est lui-même entravé, a estimé le représentant. Il a énuméré le non-respect de plusieurs résolutions et la poursuite de facto de l'occupation israélienne, notamment sur le territoire syrien du Golan.

Israël exploite et gaspille les ressources naturelles du Golan, détruit l'environnement naturel en y versant ses déchets nucléaires, et écrase la population sous le poids d'impôts très élevés, a-t-il insisté. Une catastrophe économique sans précédent est subie par les Syriens, et le contrôle des ressources hydriques fait partie de la stratégie d'occupation d'Israël, a-t-il encore ajouté. Les discussions devant la Deuxième Commission ont une importance particulière, a fait remarquer le représentant syrien: elles envoient un message clair à tous les peuples du monde sur le fait que l'occupation par la force est contraire à toutes les normes internationales édictées par toutes les civilisations depuis des milliers d'années. Le représentant a exprimé son étonnement face à l'attitude de certains pays, sans citer de nom, qui se déclarent « grands défenseurs des droits de l'homme, et qui débattent des droits des peuples sous occupation » alors qu'il leur suffirait plutôt de faire appliquer et respecter les résolutions qui ont été prises. Le peuple palestinien devrait être dédommagé pour les préjudices qu'il subit depuis plusieurs décennies, a aussi ajouté le représentant.

Mme THILMEEZA HUSSAIN (Maldives) a estimé que la seule option possible aujourd'hui pour la question des ressources des territoires occupés soit résolue, est la reconnaissance formelle au niveau international d'un État de Palestine vivant en paix aux côtés d'Israël. Ceci permettra l'établissement d'une normalité sociale, d'une égalité juridique, d'opportunités économiques et d'un développement durable. Les Maldives ont salué la décision d'Israël d'assouplir l'an dernier le blocus de Gaza, ce qui a permis de faire entrer plus de biens dans les territoires palestiniens. Toutefois, Gaza reste un territoire occupé, et il existe toujours plus de 500 points de contrôle qui font obstacles aux déplacements et au transport dans la zone. Des restrictions élevées sont posées à la circulation dans et à travers les territoires, dont la Cisjordanie et sur le fleuve Jourdain, une zone qui a pourtant un fort potentiel économique pour les Palestiniens, a relevé Mme Hussain.

Les Maldives ont réaffirmé leur préoccupation, concernant l'expansion des colonies israéliennes, qui se fait à une vitesse alarmante, et qui prive les Palestiniens de l'accès à l'eau, à la terre et à l'énergie, a dit la représentante. Elle a notamment parlé du « mur illégal » qui a été construit en Cisjordanie et qui a isolé des terres cultivables d'une valeur de 38 millions de dollars. Ce sont aussi quelque 50 millions de dollars de terres arables qui sont isolées à Gaza, a-t-elle fait remarquer. D'autre part, les Palestiniens souffrent d'un manque à gagner de 26 millions de dollars sur les produits de la pêche, a souligné la représentante, qui a déploré également que la population palestinienne souffre de la pollution des sols et de l'eau dont elle a besoin en raison des déchets et des eaux usées déversées par les colons. Elle a conclu qu'il est temps de progresser sur cette question, et qu'il faut reconnaître un État palestinien qui soit responsable de construire des infrastructures sur son territoire et d'assurer une stabilité économique et sociale à sa population.

M. ABDULAZIZ ALOUMI (Koweït) a souligné que l'occupation des territoires palestiniens, par Israël, constitue une violation flagrante du droit international. Il a regretté que les destructions d'habitations et de vergers d'oliviers palestiniens n'aient pas cessé. Il a expliqué que ces actions visent, à terme, à « judaïser » les terres occupées par les colons israéliens. L'État du Koweït, a noté le représentant, dénonce la décision d'Israël de ne pas respecter le moratoire sur le gel de l'implantation des colonies, qui apparaît comme un obstacle au processus de paix. Il a ensuite regretté les restrictions posées à l'accès à l'eau, dont sont victimes les Palestiniens, sur leur propre terre.

M. Aloumi a, en outre, indiqué que les activités industrielles, et les déchets toxiques déversés par les Israéliens sur les terres palestiniennes, constituent de graves atteintes à la préservation de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés. M. Aloumi a dénoncé le blocus de Gaza, qui en est à sa cinquième année, et qui constitue une punition collective à l'endroit des populations de Gaza, et conduit à la détérioration des conditions de vie dans la bande de Gaza. Le représentant a invité la communauté internationale à poursuivre ses efforts, afin de permettre aux Palestiniens de jouir de leur droit à l'autodétermination. Il est du droit des Palestiniens d'établir un État sur leur territoire, avec Jérusalem-Est comme capitale, a déclaré le représentant. Il a aussi souhaité qu'Israël se retire des territoires palestiniens et du Golan syrien occupés.

M. FAISAL HASHEM (Arabie saoudite) a souligné que le conflit israélo-arabe continue de prévaloir sur toutes les autres questions du Moyen-Orient. Il n'y a pas de conflit aujourd'hui qui ait plus d'impact sur la paix internationale que celui-ci, a-t-il estimé. Il a déploré la poursuite de la colonisation et de l'annexion de terres et de ressources palestiniennes et arabes par Israël. Le Gouvernement israélien continue de priver le peuple palestinien de ses droits essentiels, faisant fi des résolutions internationales. Les colons israéliens utilisent la moitié des ressources hydriques du peuple palestinien. Il est impossible de laisser faire ceci sans sanctions contre Israël, s'est indigné le représentant. Il convient maintenant d'adopter une position collective qui traduirait cette conscience de la communauté internationale concernant les violations commises, a-t-il proposé. Le représentant a aussi évoqué le mur israélien, construit en toute illégalité, comme l'a dit la CIJ, et a qualifié la construction de ce mur « d'acte raciste » qui en outre ne privilégie que les colons israéliens. Il a décrit Gaza comme « une prison à ciel ouvert ». Il a demandé au Conseil de sécurité d'être à la hauteur de la

situation et a demandé aux Nations Unies de reconnaître un État palestinien et que celui-ci devienne État Membre à part entière des Nations Unies.

M. AWAAH BIN SAID AL SHANJARI (Oman) a indiqué que son pays a toujours encouragé les négociations entre Palestiniens et Israéliens. Mais, il a regretté que ces efforts aient été vains. Il a ajouté que la reconnaissance de l'État palestinien, établi sur les frontières de 1967, apparaît juste dans le contexte actuel. Il a indiqué qu'il est injuste qu'un État puisse abattre des arbres et des vergers alors que dans le même temps, les Nations Unies essayent d'augmenter le couvert végétal dans le monde. Il a ensuite noté qu'il est injuste de détruire des habitations et d'empêcher des populations de tirer profit de leurs ressources naturelles, alors que les Nations Unies s'emploient à lutter contre la pauvreté. Le représentant a exhorté la communauté internationale à adopter des mesures concrètes afin que le peuple palestinien puisse réaliser son indépendance

M. RAZZAQ KHLEEF MANSOOR AL SEEDI (Iraq) a souligné que l'occupation israélienne entrave tout succès dans les négociations et travaux visant à régler le conflit, et augmente les souffrances du peuple palestinien. Il a évoqué la politique de bouclage et l'interdiction des permis de construire pratiqués par Israël et qui empêchent le développement du peuple palestinien. Il a aussi cité les morts et les détentions à déplorer du côté palestinien, mais aussi les démolitions de bâtiments résidentiels que mènent les forces israéliennes, et qui ont mis de nombreux Palestiniens dans la rue et en ont fait des sans abris, tandis que des permis de construire étaient accordés aux colons israéliens. Le représentant a évoqué l'impossibilité de reconstruire le tissu social palestinien en raison de la politique inhumaine pratiquée par Israël. La paix est hors de portée, a-t-il estimé, parce qu'Israël s'obstine à faire du territoire palestinien un champ de bataille et y impose un blocus inhumain. Israël œuvre sans relâche pour saborder tout espoir de bien-être pour le peuple palestinien, a accusé le représentant, qui a appelé au respect des résolutions du Conseil de sécurité et à l'application du plan de paix arabe avec la création d'un État palestinien aux côtés de l'État israélien.

Mme DIANA AL-HADID (Jordanie) a relevé que le droit au développement se fonde sur le droit des peuples à exercer leur souveraineté sur l'utilisation des ressources de leur territoire, afin de pouvoir, a-t-elle expliqué, se prévaloir d'exercer leurs droits économiques et civiles. Elle a regretté que les Palestiniens ne puissent pas contrôler leurs ressources naturelles, et elle a estimé que les territoires palestiniens ont une économie basée sur la seule assistance. La représentante a noté que la confiscation des terres, la pollution des bassins hydriques, la destruction d'habitations et les humiliations diverses imposées aux Palestiniens, sont autant de violations flagrantes du droit international par Israël. Elle a souhaité la fin de ces souffrances et invité la communauté internationale à être à la hauteur de ses responsabilités sur la question palestinienne. Elle a émis, en outre, le vœu de voir un État palestinien indépendant, et qui jouisse pleinement de ses ressources naturelles.

M. ALI KREK (Libye) a souligné que le rapport de la CESAO ne montre aucun changement dans les pratiques israéliennes. Au contraire, il fait état de la poursuite des violations des résolutions des Nations Unies. Il a demandé qu'un terme soit mis aux activités de destruction et de pollution auxquelles se livre Israël. Il a déploré la dégradation de l'économie des territoires palestiniens, le niveau de souffrance et de répression que subit le peuple palestinien, et la manière dont les Palestiniens sont privés de la jouissance de leurs terres et de leurs ressources naturelles. Il a réitéré la demande concernant la destruction du mur israélien et le respect des résolutions des Nations Unies. Le représentant a aussi souligné les conséquences dramatiques qu'entraîne le blocus des territoires occupés sur les conditions de vie du peuple palestinien. Il a déploré la spoliation et le gaspillage des ressources naturelles du peuple palestinien. Il a exhorté le Conseil de sécurité à se comporter de façon responsable pour faire appliquer et respecter les résolutions déjà prises et le droit international.

Mme TUTI W. IRMAN (Indonésie) a regretté que certains peuples ne puissent pas encore jouir de leur territoire et de leurs ressources de manière souveraine. Elle a également regretté le non-respect, par Israël, du moratoire sur le gel de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés. Elle a relevé que son pays est fermement ouvert à l'idée d'un territoire palestinien indépendant. Elle a évoqué les actions de l'Indonésie lancées à l'endroit des Palestiniens dans le domaine humanitaire, et a annoncé la construction future d'un hôpital cardiologique à Gaza par le Gouvernement de l'Indonésie. La représentante a prôné la solution de deux États aux Palestiniens et aux Israéliens, relevant que cette option est la meilleure pour une paix durable au Moyen-Orient.

M. AMOS RADIAN (Israël) s'est dit déçu que la Deuxième Commission « perde une nouvelle fois son temps sur une question qui n'a aucune pertinence quant à son mandat ». Au lieu de se concentrer sur des sujets revêtant une importance d'une portée mondiale, « la Commission a cédé aux demandes hostiles de certains États Membres dont le seul propos est de salir Israël », a-t-il déclaré. Il a déploré que la Commission « adopte d'une année à l'autre des résolutions incendiaires contre Israël » et a souligné que son pays avait pour sa part montré son engagement en faveur du progrès pour la société palestinienne au travers d'actions concrètes pour développer l'économie et les infrastructures palestiniennes. Le représentant a aussi fait valoir qu'en dépit des critiques ouvertes émanant de

plusieurs États Membres, ces derniers ne peuvent que reconnaître, à voix basse, qu'ils bénéficient des innovations et des technologies de pointe d'Israël, qui sont utiles au monde entier. « À cet égard, force est de constater qu'Israël est un pays totalement dévoué aux objectifs de la Deuxième Commission », a-t-il affirmé.

Le représentant a mis en exergue l'engagement de son pays en faveur de techniques innovantes d'agriculture et de gestion des ressources afin de faire un usage optimal de l'eau, de la terre et de la force de travail dans une région qui est peu dotée en ressources naturelles. « Israël a fait fleurir le désert », a insisté le représentant, grâce à des technologies qui ont depuis été exportées pour soulager les populations qui souffrent d'un manque de ressources en eau et en nourriture. Il a affirmé qu'Israël partage les intérêts de ses voisins quant à la protection de l'environnement naturel, et que cet intérêt se traduit par plusieurs projets de développement communs dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, le reboisement, le dessalement et la gestion de l'eau. Il a relevé que ces efforts seraient mieux mis en valeur si l'Autorité palestinienne exécutait les nombreux projets qui ont déjà été approuvés conjointement. Il a affirmé que le large éventail de projets israélo-palestiniens existant en termes de ressources naturelles contredit les idées véhiculées par le débat d'aujourd'hui. Il a estimé « mystérieux » que les défenseurs du projet de résolution sur la Palestine ignorent ces nombreux projets. C'est l'Autorité palestinienne qui refuse actuellement de participer à ces projets, a accusé M. Radian. Le représentant a conclu que la résolution sur la reconnaissance du droit des Palestiniens à jouir de leurs ressources naturelles était « une politisation des débats qui n'améliore en rien la vie des Palestiniens », ni n'aide à mieux comprendre les partenariats régionaux entre les deux parties.

### **Droit de réponse**

L'Observateur de la Palestine a relevé que, malgré les faits contenus dans le rapport, et les messages des divers intervenants, le représentant d'Israël n'a pas eu une réaction positive face aux différentes interpellations à lui adressées. Il a souligné que personne n'attaque Israël, mais, qu'on lui demande juste de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens. Il a indiqué que les réalisations technologiques d'Israël, notamment dans le secteur agricole, n'ont été possibles que grâce aux fruits des exactions commises par les Israéliens à l'endroit des populations palestiniennes. Il a ajouté que ces techniques de développement dont parle Israël, ne sont en fait que des techniques mises en place pour dérober et piller les ressources des territoires palestiniens. Il a ensuite remercié les intervenants pour leur soutien à l'endroit des Palestiniens.

Le représentant de la Syrie a estimé que le représentant d'Israël s'efforce de dénaturer les travaux de la Deuxième Commission en insinuant que la Commission ne devrait pas débattre de la question des ressources des territoires occupés par Israël. Il a estimé que la liste des violations du droit international commises par Israël ne cesse de s'allonger. Il a, par la suite, trouvé ironique que l'usage des ressources en eau des territoires occupés par Israël, soit présenté comme vecteur de création de technologies agricoles de pointe, comme l'a présenté le représentant d'Israël. Il a enfin estimé que ces activités d'Israël empêchent les populations palestiniennes et arabes vivant sous occupation de jouir pleinement des ressources de leur territoire.

/...

\* \* \* \* \*

---

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel**